



Aurore Bergé

Députée des Yvelines

Porte-parole du groupe
La République en Marche

Paris, le 17 avril 2018

Monsieur,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur la politique du gouvernement relative à la sécurité routière, notamment sur la limitation de la vitesse de circulation.

Je comprends votre inquiétude : utilisatrice quotidienne de ma voiture individuelle, je suis très attachée à ma liberté de circulation et je sais les difficultés que nous rencontrons en Ile de France.

Mais je ne peux ignorer que nous subissons un contexte de forte hausse de la mortalité routière depuis 2014. On compte désormais 9 morts et 65 blessés graves par jour en 2016 avec une tendance confirmée pour l'année 2017.

Le comité des experts du Conseil national de la sécurité routière en a conclu – dans son rapport du 29 novembre 2013 – qu'une réduction de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur les routes à double sens sans séparateur central, aujourd'hui limitée à 90 km/h, permettrait de sauver entre 300 et 400 vies par an.

A partir du 1^{er} juillet 2018, le président de la République s'est engagé à poursuivre l'expérimentation, menée jusqu'alors à l'échelle locale, sur l'ensemble du territoire. A l'issue des deux années d'expérimentation, des conclusions seront émises sur l'efficacité de la mesure : si le nombre de morts et blessés n'a pas diminué, la réduction de la vitesse à 80km/h sera abandonnée. **Je serai particulièrement attentive et vigilante quant à la mise en œuvre de cette expérimentation.**

J'ajoute que les sommes récoltées par les amendes forfaitaires mises en place seront intégralement reversées aux hôpitaux prenant en charge les accidentés de la route.

Espérant avoir répondu à vos interrogations et restant à votre disposition, je vous prie de bien vouloir accepter, Monsieur, mes sincères salutations.

Bien cordialement

Aurore Bergé

